

13 avril 2026

## **Les fournisseurs d'emballages flexibles ont besoin de lignes directrices urgentes, opérationnelles et harmonisées pour garantir l'intégrité du PPWR**

Flexible Packaging Europe (FPE) réitère sa ferme opposition à toute tentative de rouvrir ou de retarder le règlement (UE) 2025/40 relatif aux emballages et aux déchets d'emballages (PPWR), à la suite d'appels récents de certains acteurs industriels visant à reporter son application et à revoir ses dispositions clés.

FPE reconnaît que plusieurs défis de mise en œuvre subsistent et limitent la capacité de la chaîne de valeur à se conformer aux exigences à venir. Toutefois, ceux-ci doivent être traités au moyen d'une législation secondaire claire, pratique et adoptée en temps utile, garantissant une mise en œuvre homogène, et non par une réouverture du cadre législatif principal.

### **L'industrie a besoin d'un soutien urgent à la mise en œuvre, et non d'une réouverture du texte**

La publication de la communication de la Commission sur le PPWR ainsi que des FAQ constitue une première étape. Cependant, cela ne sera pas suffisant. FPE appelle la Commission européenne à intensifier d'urgence ses efforts et à fournir le soutien nécessaire à l'ensemble de la chaîne de valeur des emballages par :

- Des règles claires et opérationnelles permettant de se conformer aux exigences applicables à partir d'août 2026, y compris des trajectoires de conformité réalistes, convenues avec les autorités nationales, afin d'assurer une mise en œuvre homogène, notamment pour les objectifs relatifs aux PFAS ; et
- L'adoption en temps utile d'une législation secondaire équitable et applicable dans des domaines clés tels que la recyclabilité, le contenu recyclé des emballages plastiques, la réduction et les restrictions de mise sur le marché, afin de permettre la mise en œuvre de ces mesures d'ici 2030.

Cette clarté est essentielle pour permettre aux entreprises de se conformer de manière pratique, applicable et équitable, tout en continuant à innover.

Flexible Packaging Europe se tient prête à soutenir les décideurs afin de garantir une mise en œuvre opérationnelle du PPWR. Cela peut être réalisé par un dialogue de haut niveau urgent avec les parties prenantes, afin d'apporter la clarté nécessaire à la chaîne de valeur des emballages flexibles.

### **La stabilité réglementaire est essentielle pour le marché unique, la prévisibilité des investissements et la compétitivité**

Le PPWR fournit enfin un cadre harmonisé longtemps attendu pour la législation sur les emballages, essentiel au bon fonctionnement du marché unique. Sa réouverture risquerait d'entraîner une fragmentation, les États membres pouvant introduire des mesures nationales divergentes si le cadre européen est affaibli ou retardé.

« Le secteur des emballages flexibles est prêt à atteindre les objectifs du PPWR », déclare Karri Koskela, président de Flexible Packaging Europe. « Ces dernières années, les transformateurs en Europe ont réalisé des investissements importants pour repenser les emballages conformément aux exigences en matière de recyclabilité, de réduction et de contenu recyclé. On estime que le secteur a

investi plus d'un milliard d'euros en recherche et développement au cours des dernières années uniquement pour répondre aux objectifs du PPWR. »

Une réouverture ou un report du PPWR à ce stade compromettrait ces investissements, ainsi que ceux des propriétaires de marques et des fournisseurs d'équipements de remplissage, créerait une incertitude réglementaire et risquerait de ralentir la transition de l'Europe vers une économie circulaire. Cela porterait un coup sévère à la compétitivité des fournisseurs d'emballages flexibles, d'autant plus que plus de 95 % des matériaux produits par les acteurs européens sont transformés en Europe et utilisés pour emballer des produits vendus et consommés en Europe.

Maintenir l'intégrité du PPWR est donc essentiel non seulement pour atteindre les objectifs environnementaux, mais aussi pour garantir des conditions de concurrence équitables pour les entreprises opérant en Europe.

**Pour plus d'informations :**

**Patrick Altenstrasser, Manager Communications** ([altenstrasser@flexpack-europe.org](mailto:altenstrasser@flexpack-europe.org))

***A propos de Flexible Packaging Europe***

*Flexible Packaging Europe (FPE) est l'association professionnelle représentant les intérêts de plus de 80 entreprises petites, moyennes et multinationales fournissant des matériaux d'emballage flexible. Ces entreprises et fabricants emploient plus de 57 000 personnes sur plus de 350 sites à travers toute l'Europe. Les entreprises membres font plus de 90 % du chiffre d'affaires européen des emballages souples en différents matériaux, principalement en plastique, aluminium et papier. Plus de la moitié de toutes les denrées alimentaires vendues sur les marchés européens de la vente au détail, sont emballées avec des emballages souples. Plus d'informations sur [www.flexpack-europe.org](http://www.flexpack-europe.org)*